



MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMON AVIS PUBLIC DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, Johanne Godin, directrice générale et secrétaire-trésorière qu'à la session du Conseil qui sera tenue le 5 juin 2018, à 20h00, à la salle du Conseil, au 49 rue Du Couvent, à Saint-Simon, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure relative au lot 1 840 325, 1022, 2^e Rang Ouest.

Cette demande vise à autoriser :

La transformation d'un établissement d'élevage porcin pour permettre 3995 porcs à l'engrais

Le règlement 414-06, à l'article 25.4, un calcul des distances séparatrices doit être fait afin de s'assurer que l'établissement d'élevage se situe suffisamment loin des résidences voisines. L'établissement devrait être à 367,5 m des résidences les plus près.

Des résidences voisines se trouvent à 139 mètres, 208 mètres, 215 mètres et 350 mètres du lieu visé.

La dérogation s'applique à 4 résidences selon les distances suivantes :

- 228,5 mètres
- 159,5 mètres
- 152,5 mètres
- 17,5 mètres

Tout intéressé pourra se faire entendre relativement à cette demande de dérogation mineure, lors de ladite session du 5 juin 2018.

En foi de quoi, je donne cet avis ce 15 mai 2018

Johanne Godin
Directrice Générale et secrétaire-trésorière

Certificat de publication

Je, soussignée, Johanne Godin, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Simon, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus conformément à la loi, le 15 mai 2018.

En foi de quoi, je donne cet avis ce 15 mai 2018

Johanne Godin
Directrice Générale et secrétaire-trésorière